



DELIBERATION N°2024 - 3.3 - 41
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 4 Septembre 2024

Date de publication

Le 4 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité en exercice.

Absents excusés : SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 3.3 - 41 - PRET DU TERRAIN DE FOOTBALL A L'ESI Saint Antoine la Forêt

Vu la demande du Président de l'ESI pour utiliser le terrain de Football,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte de prêter le terrain de football à l'ESI Saint Antoine avec un vestiaire selon les besoins.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

- Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 25 Septembre 2024

LE MAIRE.

H.LECARPENTIER